



Mémo Collecte des encombrants

Chaque premier lundi du mois sur inscription

selon l'arrêté municipal n°2022A-020

Ce service gratuit permet aux Connaulais (es) de se débarrasser de leurs encombrants **quand ils ne peuvent pas les amener par leurs propres moyens à la déchetterie.**



Prendre rendez-vous :

Vous pouvez contacter le secrétariat de la commune pour faire une demande d'enlèvement au **04.66.82.00.12, en précisant le type d'encombrants.**

Indiquez précisément la liste des objets à prendre et le lieu de collecte

Rappelons que les déchets encombrants proviennent de l'activité domestique des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères en raison de leur volume ou de leur poids. **Aucun encombrant non déclaré à l'inscription ne sera collecté.**



Encombrants acceptés :

- Meubles et éléments d'ameublement encombrants (table, chaise, armoire, buffet, fauteuil, canapé),
- Vélos, appareils de sports encombrants,
- Matelas et sommiers,
- Gros appareils d'électroménager (frigo, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cave à vins).



Service réservé aux particuliers



Déchets refusés :

- Déchets verts, sac de gazon ou d'herbe ou de feuillage,
- Déchets de travaux (plâtre, gravats, vitres, poutres, sanitaires...),
- Déchets de bois façonné (poutres, planches, plaques, etc ...),
- Bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, amiante, carcasses de véhicules,
- Déchets liquides, toxiques et dangereux (huile, peinture, solvants, diluant, batteries...),
- Petit électroménager et petit mobilier,
- Cartons, emballages, papier, verre, déchets textiles,
- Tout objet excédant 50 kg ou dont le volume ne permet pas de le charger dans le camion dédié.

Quand les sortir :

L'encombrant doit être sorti **la veille au soir du jour de collecte fixé. Il doit être placé de façon ordonnée devant l'habitation, sur le domaine public** et accessible aux agents de collecte, sans gêner la circulation des véhicules ni des piétons. **Les agents ne sont pas habilités à entrer dans les propriétés privées.**

Pour la sécurité de tous : pas de pointes apparentes, ni de parties tranchantes...



Mairie
BP 6 - 30330 CONNAUX
Tél. : 04. 66. 82 .00 12 Email : mairie@connaux.fr

